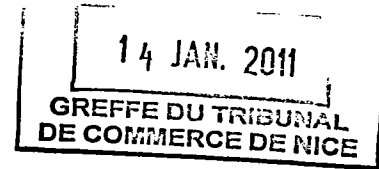


536
Mireille SAGIT

Expert comptable D.E : inscrite auprès de l'Ordre des Experts comptables de la région de Marseille

Commissaire aux comptes : près la cour d'Appel d'Aix en Provence



2IE CONSEIL

SARL au capital de 7.000 euros

Siège social, 12Quai Papacino - 06300 NICE

R.C.S. NICE 494 121 841

2007 B 384

**Rapport du commissaire aux comptes sur la
transformation de la SARL 2IE CONSEIL en S.A.S**

Mireille SAGIT

Expert comptable D.E : inscrite auprès de l'Ordre des Experts comptables de la région de Marseille

Commissaire aux comptes : près la cour d'Appel d'Aix en Provence

Mesdames & Messieurs les associés de la société 2IE CONSEIL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale extraordinaire des associés de la société 2IE CONSEIL, en date du 17 Novembre 2010, et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 4 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

J'ai pu analyser les deux derniers bilans que j'ai obtenus de la société 2IE CONSEIL, à savoir, au 31 décembre 2009, & 31 décembre 2008.

J'ai contrôlé les valeurs d'actif net figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2009

- Les immobilisations ,

J'ai contrôlé les valeurs inscrites au bilan et j'ai obtenu les justificatifs de ces valeurs,

- La trésorerie ;

J'ai obtenu les relevés de comptes bancaires me justifiant que la trésorerie ne s'était pas détériorée entre le bilan arrêté au 31 décembre 2009, et la date de transformation de la société.

- Les créances clients ;

Les créances clients apparaissant au bilan arrêté au 31 décembre 2009 sont encaissées à ce jour pour 100% et aucune créance n'est supérieure à 90 jours. Une attestation de Monsieur Jean Pierre ICARD a été émise.

J'ai également vérifié

- Le chiffre d'affaires ,
- Les capitaux propres ,

Mireille SAGIT

Expert comptable D.E : inscrite auprès de l'Ordre des Experts comptables de la région de Marseille

Commissaire aux comptes : près la cour d'Appel d'Aix en Provence

De plus, Monsieur Jean Pierre ICARD, Gérant de la société 2IE CONSEIL, a émis le 30 novembre 2010, une lettre d'affirmation confirmant qu'aucun évènement de quelque nature que se soit n'affecte à ce jour la continuité d'exploitation de la société 2IE CONSEIL.

CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à VALBONNE, le 15 décembre 2010.

Mireille SAGIT

*Commissaire aux comptes inscrit sur la
liste de la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

